



Litige achat véhicule sur leboncoin

Par **Traxman**, le **17/04/2010 à 13:37**

Bonjour à tous
Je m'en remets à vous pour un litige suite à l'intention d'achat d'un véhicule sur leboncoin
Je vous explique l'histoire:
Je suis allé voir un véhicule avec intention de l'acheter, mais le vendeur n'avait pas fait de contrôle technique, donc invendable à ce moment là. J'avais amené un chèque de banque de la valeur de l'achat, et j'avais conclu avec le vendeur que l'encaissement du chèque se ferait après notre prise de possession du véhicule une fois le contrôle technique effectué, et notre approbation de celui-ci (en cas de vices cachés donc, aucun papier concernant la vente n'ayant été signé, et nous avons reçu de la part du vendeur une confirmation de sa possession du chèque, et de non-encaissement pour le moment).
Une semaine plus tard, j'ai reçu le rapport du CT, et à la vue de celui-ci, nous avons décidé d'annuler notre vente (beaucoup de vices cachés mis à jour lors du contrôle technique (défaut d'étanchéité de la boîte et du moteur, corrosion perforante/fissure du berceau...), nous avons contacté le vendeur, qui nous a répondu par email qu'il avait bien reçu notre demande d'annuler, mais que si nous revenions sur notre décision, il était prêt à nous faire une ristourne car il s'était engagé personnellement dans d'autres achats.
Nous lui avons laissé il y a deux semaines un message sur sa boîte vocale, lui demandant de nous renvoyer le chèque de banque, sous peine de poursuite judiciaire.
Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis, lorsque nous avons contacté notre banque aujourd'hui, on nous a confirmé que le chèque de 12.000€ avait été encaissé par le vendeur...
Donc j'aimerais savoir quelle procédure adopter pour pouvoir récupérer mon argent, l'idéal étant à l'amiable (mais j'aimerais être au courant des procédures tout de même), mais s'il n'y a pas d'arrangement, comment porter ceci en justice.
Merci de votre aide
Cordialement
Anthony

Par **jeetendra**, le **17/04/2010 à 14:00**

[fluo]Ordre des Avocats de Chalon sur Saône[/fluo]rnPalais de Justice rnRue Emiland Menand
rn71100 Chalon sur Saône rnTél : 03.85.48.18.68 - Fax : 03.85.93.57.02 rnrn[fluo]Maison de
Justice et du Droit[/fluo]rn5 place de l'Obélisquern71100 CHALON-SUR-SAÔNErnTél. :
03.85.90.87.83rnrn-----rnrnBonjour, [fluo]vous
n'aurez jamais du laisser au vendeur le chèque de banque de 12000 euros pour la transaction
liée au véhicule.[/fluo] Un contrat pour etre valable n'a pas besoin d'etre écrit, l'échange de
volonté suffit (consensualisme), en plus il vous a remis le véhicule.rnrnPrenez contact
rapidement avec un avocat (adresses ci-dessus en Saone et Loire) pour voir si la vente peut
etre annulée, courage et bon week-end à vous.

Par **Traxman**, le **17/04/2010** à **14:04**

BonjourrnrnMerci de votre réponsernJe vais bien sur contacter un avocat suite à cette
affaire.rnEn revanche, le vendeur ne m'a pas remis le véhicule, et aucun certificat de vente n'a
été signérnrnBonne journée